

Le colloque du Département de droit privé et des sciences criminelles

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis - Université de Carthage

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

Les 22, 23, 24 et 25 Novembre 2023

À partir de 08h00 à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

ARGUMENTAIRE

La sécurité, la certitude et la prévisibilité, sont des besoins fondamentaux de tout individu et de tout groupement social.

Ripert affirme que « *tout homme civilisé a dans le cœur le désir de sécurité* ». Roubier soutient pour sa part que « *la sécurité est la première valeur sociale à atteindre. [...] L'exigence de sécurité naît de la même nécessité profonde que l'idée de loi de la nature : c'est le besoin de constituer en un ordre le désordre des données dispersées* ».

La sécurité est définie selon Le Robert comme « *l'état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger* », ou encore « *la situation, l'état tranquille qui résulte de l'absence réelle de danger* ». La sécurité est donc à la fois, un sentiment et un état, mais un sentiment et un état qui peuvent être altérés, d'où le besoin de les protéger.

La sécurité « *est le plus souvent envisagée à partir de la dénonciation de son contraire, l'insécurité* ». Il faudrait par conséquent distinguer entre « *ce qui relève du simple sentiment d'insécurité et ce qui constitue une source véritable d'insécurité* ».

Ceci est d'autant plus vrai dans le domaine de prédilection de la sécurité : le Droit. Le Droit est censé être une source, et non des moindres, de la sécurité et il n'est pas rare d'entendre parler de la « sécurité juridique ». « *La sécurité juridique est celle qui intéresse le Droit lui-même : c'est la sécurité du Droit, de ses modes d'expression et de réalisation, ainsi que la sécurité des droit subjectifs des individus* ». Dans le même sens, J-L. Bergel écrit « *l'impératif de sécurité juridique est inhérent au droit et en constitue nécessairement l'une des valeurs fondamentales. On attend du droit qu'il garantisse la sécurité* ».

La référence à la notion de sécurité juridique est commune à la majorité des juristes qui se sont penchés sur le sujet de la complexité de la norme juridique.

Or, cette sécurité est de plus en plus remise en question, et le besoin de la rétablir se fait de plus en plus ressentir.

Ce colloque s'inscrit dans cette perspective. Il se veut un espace de partage et de réflexion. Seront interrogés les axes suivants :

La sécurité juridique est-elle une valeur ou un besoin ? Un standard ou un principe ? Une évidence ou un idéal ? « *Un désir, une nécessité ou un manque ?* », S'agit-il de la sécurité du droit ou de la sécurité dans le droit ? S'agit-il de la sécurité matérielle ou de la sécurité formelle ? Faudrait-il qu'elle assure la prévisibilité, l'accessibilité et la stabilité ou plutôt la flexibilité et la continuité ? S'agit-il d'une seule sécurité ou de plusieurs sécurités ?

PROGRAMME

1^{ÈRE} JOURNÉE : 22 NOVEMBRE 2023

08:00 : Accueil et inscriptions

08:30 : « **Allocution de Mme. Neila CHAABANE** », Doyenne de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

08:45 : « **Allocution de M. Mustapha BEN LTAIEF** », Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

09:00 : « **Allocution de Mme. Asma BEN ABDALLAH** », Doyenne de la Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse, Université de Sousse.

09:15 : « **Allocution de M. Khalil FENDRI** », Doyen de la faculté de droit de Sfax, Université de Sfax.

09:30 : « **Allocution de M. Mounir FERCHICHI** », Directeur général du Centre d'études juridiques et judiciaires.

09:45 : « **Allocution de Mme. Nada ZIDI** », Directrice du Département de droit privé et des sciences criminelles à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

10:00 : « **Rapport introductif** », par M. Ghazi GHRAIRI, Maître-assistant en droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE, ENTRE LÉGISLATIVE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

PREMIÈRE SESSION

Modérée par : Mme. Aida CAID ESSEBSI

Maître de conférences en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

10:20 : « **مبدأ الوضوح في صياغة النص التشريعي** », par Mme. Fadoua KAHOUAJI, Maître de conférences en droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

10:40 : « **L'ambivalence de la sécurité juridique** », par Mme. Nadia KAABI, Assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

11:00 : PAUSE-CAFÉ

DEUXIÈME SESSION

Modérée par : Mme. Wafa HARRAR MASMOUDI

Professeure en droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

11:30 : « **La codification du droit de l'environnement, facteur de sécurité juridique ?** », par Mme. Nada ZIDI, Maître-assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Directrice du Département de droit privé et des sciences criminelles à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

11:50 : « **Sécurité juridique et nouvelles technologies** », par Mme. Ines YOUSSEF, Maître-assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

12:10 : DÉBAT

13:00 : PAUSE-DÉJEUNER

DROIT CIVIL ET SÉCURITÉ JURIDIQUE

TROISIÈME SESSION

Modérée par : Mme. Nejiba NAGGUEZ

Professeure en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

14:30 : « **من سعي في نقض ما تم من جهته فسعيه مردود عليه** », par Mme. Hanen BELCAID, Assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

14:50 : « **حماية الغير حسن النية في المادة العقارية واستقرار المعاملات** », par Mme. Mehrziya HAJRI, Maître-assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

15:10 : PAUSE-CAFÉ

15:40 : « الأمن القانوني وحماية الثقة المشروعة », par Mme. Wafa RAFRAFI, Assistante-docteure en droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse, Université de Sousse.

16:00 : « La sécurité juridique et le droit de la famille », par Mme. Wafa BEN CHEIKH, Assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

16:20 : DÉBAT

2^{ÈME} JOURNÉE : 23 NOVEMBRE 2023

DROIT ÉCONOMIQUE ET SÉCURITÉ JURIDIQUE

PREMIÈRE SESSION

Modérée par : Mme. Kaouthar DEBBECH

Maître de conférences en droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

09:00 : « La sécurité juridique et le marché », par M. Moncef BEN ZAYED, Maître-assistant en droit privé à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Sousse, Université de Sousse.

09:20 : « Sécurité et fiscalité : le cas de la Tunisie », par M. Oualid GADHOUM, Professeur en droit privé à la Faculté de droit de Sfax, Université de Sfax.

09:40 « Sécurité juridique en matière fiscale », par M. Thamer BEN ALAYA, Maître-assistant en droit public à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

10:00 : PAUSE-CAFÉ

10:30 : « La sécurité juridique et lois de finances », par Mme. Aida KETATA, Maître de conférences en droit public à la Faculté de droit de Sfax, Université de Sfax.

10:50 : « La sécurité juridique en droit financier », par Mme. Imen BEN REJEB, Maître de conférences en droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

11:10 : DÉBAT

12:00 : PAUSE-DÉJEUNER

DROIT PUBLIC ET SÉCURITÉ JURIDIQUE

DEUXIÈME SESSION

Modérée par : M. Fadhel MOUSSA

Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

14:30 : « الأمن القانوني وحالة الاستثناء », par M. Chaker HOUKI, Maître-assistant en droit public à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

14:50 : « L'insécurité électorale », par Mme. Mouna KRAIËM DRIDI, Maître de conférences en droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

15:10 : « La modulation dans le temps des décisions du juge administratif et sécurité juridique », par M. Zouhaier NOURI, Maître de conférences en droit public à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

15:30 : PAUSE-CAFÉ

DROIT DES AFFAIRES ET SÉCURITÉ JURIDIQUE

TROISIÈME SESSION

Modérée par : Mme. Imen BEN REJEB

Maître de conférences en droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

16:00 : « Sécurité juridique et droit des affaires », par Mme. Bisma HAMADA, Maître-assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

16:20 : « Sécurité juridique et temps judiciaire », par Mme. Najet BRAHMI, Professeure en droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

16:40 : « الحجة العادلة والأمن القانوني », par M. Kais KABADA, Président de la chambre des notaires de Tunisie.

17:00 : DÉBAT

3^{ÈME} JOURNÉE : 24 NOVEMBRE 2023

DROIT INTERNATIONAL ET SECURITÉ JURIDIQUE

PREMIÈRE SESSION

Modérée par : Mme. Souhayma BEN ACHOUR

Professeure en droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

08:30 : « **La sécurisation juridique des contrats internationaux par la clause de choix de la loi applicable** », par M. Abderraouf MOURIA, *Maître-assistant en droit privé à l'Institut supérieur d'informatique et de gestion de Kairouan, Université de Kairouan.*

08:50 : « **Sécurité juridique et compétence juridictionnelle internationale** », par Mme. Thouraya AHMADI, *Maître-assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.*

09:10 : « **L'ordre public au sens du droit international privé et la sécurité juridique (étude en droit de l'arbitrage international)** », par M. Lotfi CHEDLY, *Professeur en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.*

09:30 : « **La sécurité juridique face à la justice dans la résolution des conflits de lois** », par Mme. Nada BELGAIED, *Assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.*

09:50 : « **Quelle sécurité juridique en droit international à la lumière de l'actualité internationale ?** », par Mme. Sarra MAAOUIA, *Maître-assistante en droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.*

10:10 : PAUSE-CAFÉ

DEUXIÈME SESSION

Modérée par : Sabrine BOUYAHIA

Maître de conférences en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

10:40 : « **جريان عمل المحاكم والأمان القضائي** », par M. Nedhir BEN AMMOU, *Professeur en droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.*

11:00 : « **Sécurité juridique et droit maritime : une réalité ou une utopie?** », par Mme. Samia ROMDHANA, *Maître-assistante en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.*

11:20 : « **Sécurité juridique et droit international des investissements : la protection des attentes légitimes de l'investisseur** », par Mme. Aroua ZOUARI, *Enseignante à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage, Docteure en droit privé.*

11:40 : « **Sécurité juridique et droit sportif : quelles interactions ?** », par Mme. Attyat MAKHLOUF, *Maître-assistante en droit public, College of Business, King Khaled University, KSA. (en ligne).*

12:00 : DÉBAT

12:30 : PAUSE-DÉJEUNER

DROIT PROCÉDURAL ET SECURITÉ JURIDIQUE

TROISIÈME SESSION

Modérée par : M. Lotfi CHEDLY

Professeur en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

14:30 : « **Le principe de sécurité juridique dans la procédure civile et pénale allemande** », par M. Lars BIERSCHENK, *Juge au tribunal de grande instance (Landgericht) de Bonn.*

14:50 : « **الأمن القانوني الاجرائي** », par M. Achref MEJRI, *Enseignant vacataire à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage, Docteur en droit privé, Juge.*

15:10 : « **Sécurité juridique et stare decisis en Common-Law** », par Mme. Amira MAAZOUZ, Maître-assistante en droit privé à l'Institut supérieur d'administration des entreprises à Gafsa.

15:30 : PAUSE-CAFÉ

QUATRIÈME SESSION

Modérée par : M. Abdallah AHMADI

Professeur émérite à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

16:00 : « **الأمن القضائي من خلال استقرار فقه القضاء** », par M. Mounir FERCHICHI, Directeur général du Centre d'études juridiques et judiciaires (CEJJ).

16:20 : « **الأمن القانوني في التسوية القضائية** », par Mme. Yosra BEN AMEUR, Maître-assistante en droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse, Université de Sousse.

16:40 : DÉBAT

4^{ÈME} JOURNÉE : 25 NOVEMBRE 2023

DROIT PÉNAL ET SÉCURITÉ JURIDIQUE

PREMIÈRE SESSION

Modérée par : M. Chokri CHEIKH

Avocat à la Cour de Cassation, Enseignant à l'Institut Supérieur de La Profession d'Avocat

08:30 : « **الأمن القانوني والنص الجزائي** », par Mme. Sihem ACHOUR, Maître-de conférences en droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

08:50 : « **الأمن القانوني وإتاحة القاعدة الجزائية** », par M. Mounir ELEUCH, Assistant en droit privé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar.

09:10 : « **تعليل الأحكام الجزائية والأمن القانوني** », par M. Wissem BOUAZIZ, Assistant en droit privé à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

09:30 : « **فقه قضاء محكمة التعقيب المتعلق بحرية الأشخاص ومقتضيات الأمن القانوني : الحق في توقع الحكم** », par M. Mahmoud YAKOUB, Enseignant vacataire à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Manar, Avocat auprès de la Cour de cassation.

09:50 : « **Les atteintes à la sécurité juridique en droit pénal des affaires** », par Mme. Sameh KOUBAA, Maître-assistante en droit privé à la Faculté de droit de Sfax, Université de Sfax.

10:10 : PAUSE-CAFÉ

PANEL DOCTORANTS

DEUXIÈME SESSION

Modérée par : Mme. Raya CHOUBANI

Maître de conférences en droit public à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage

10:40 : « **La sécurité juridique dans les sentences arbitrales d'investissement** », par Mme. Sarah BERGAOUI, Doctorante à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

11:00 : « **La sécurité juridique et le droit de la concurrence** », par Mme. Imène HMILI, Doctorante à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

11:20 : « **La sécurité collective et les règles de l'OMC** », par Mme. Salma BARDI, Doctorante à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

11:40 : « **La sécurité sociale en Tunisie** », par Mme. Ichrak CHIHAOUI, Doctorante à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage.

12:00 : DÉBAT ET CLÔTURE DU COLLOQUE